

Commune de PORTE-DES-BONNEVAUX

République française
Département de l'Isère
Canton de BIEVRE
Arrondissement de VIENNE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023 PROCES VERBAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 20

Votants : 20 + 1

Date de convocation : 14/12/2023

Le **Judi 21 Décembre 2023 à 20h** le Conseil Municipal de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Porte-des Bonnevaux, sous la présidence de M. Alain MEUNIER, Maire.

Présents :

BECK Maurice

BRUT Annie-Pierre

COUTURIER Sébastien

FANCHON Jean-Louis

MEUNIER Alain

PILLOIX Patrick

SCIET Sylvie

BERLIOZ Stéphane

CAREZ Virginie

CRETINON Françoise

HERICHER Aude

OGIER Christian

PIOLLAT Isabelle

TOURNIER-FILLON J.Paul

BOUVIER Régis

COLLION Olivier

DIGAUD Paulette

LE DIVOUZET Magali

PAROT Aline

PRIMAT Ludovic

Excusés :

MALJOURNAL Vincent donne pouvoir à JP TOURNIER-FILLON

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil municipal. Le Conseil Municipal désigne Mme CAREZ Virginie pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Ordre du jour

1. *Approbation des comptes-rendus des conseils du 19 Octobre et 23 Novembre 2023 et désignation du secrétaire de séance ;*
2. *Point financier ;*
3. *Point travaux ;*
4. *Délibérations :*
 - *Adm / Correction du nom de l'école à Commelle ;*
 - *Adm / Règlement uniformisé de la gestion des cimetières ;*
 - *Adm / Uniformisation des tarifs des concessions funéraires ;*
 - *Finances / Vente d'une parcelle communale à Mme PILLOIX ;*
 - *Finances / Vente d'une parcelle communale à Mr GOMEZ.*
5. *Infos BIC ;*
6. *Point de situation du dossier des « Vieilles Eaux » à Commelle ;*
7. *Infos et questions diverses.*

Approbation des comptes-rendus des conseils du 19 Octobre et 23 Novembre 2023 et désignation d'un secrétaire de séance

Les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal des 19 Octobre 2023 et 23 Novembre 2023 sont approuvés.
Mme Virginie CAREZ est nommée secrétaire de séance.

Point financier

M. OGIER, Adjoint aux finances, donne le compte rendu de la situation budgétaire et financière au jour de la réunion.

Comptes 2023 COMMUNE PORTE-DES-BONNEVAUX

SECTION FONCTIONNEMENT	BUDGET	REALISE
EXCEDENT au 31 décembre 2022		637 590,13
(y compris vrt de 367 760€ au 1068)		
DEPENSES 2023	1 750 355,00	1 653 007,48
RECETTES 2023	1 750 355,00	1 488 880,72
EXCEDENT / DEFICIT au :	21/12/2023	473 463,37
SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET	REALISE
EXCEDENT au 31 décembre 2022		211 145,44
(y compris vrt de 367 760€ au 1068)		
DEPENSES 2023	943 270,00	696 602,80
RECETTES 2023	943 270,00	597 371,77
EXCEDENT / DEFICIT au :	21/12/2023	111 914,41
FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT	BUDGET	REALISE
EXCEDENT au 31 décembre 2022		848 735,57
DEPENSES 2023	2 693 625,00	2 349 610,28
RECETTES 2023	2 693 625,00	2 086 252,49
EXCEDENT / DEFICIT au :	21/12/2023	585 377,78

Point travaux

Point présenté par M. TOURNIER-FILLON. Travaux réalisés en 2023 :

- Chemins : 120.000 €. 10 % de renouvellement par an.
 - Curage fossés + élagage : 56.000 €
 - Stades : 155.000 € (+ 30.000 € en 2022)
 - Cimetières.
 - Bâtiments communaux :
 - Isolation bibliothèque Nantoin
 - Réfection assainissement + toilettes école maternelle Commelle
 - Forêt
 - Eclairage public
- Soit environ 700.000 € de travaux d'investissement.

Réunion sécurisation RD 518 pour les scolaires qui doivent traverser la RD pour aller à l'arrêt de bus.

Les travaux sont validés. Le projet a été présenté aux parents concernés. L'objet de la réunion n'était pas le devenir de la Route Départementale (Trafic, ...)

Délibération 47 – Administration Générale : Correction du nom de l'école de Commelle

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2022-17 du 5 Mai 2022 portant dénomination de l'école de Commelle. Dans cette délibération figurait le nom suivant : « Groupe Scolaire Les Platanes » donné à l'école publique de Commelle. Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de rectifier cette délibération car il y a eu une erreur. Le groupe scolaire a fait l'objet d'une inauguration. Le nom officiel est : « **Groupe Scolaire Les 4 Platanes** »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de donner le nom « **Groupe Scolaire Les 4 Platanes** » à l'école publique de Commelle ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut l'élu délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Délibération 48 – Administration Générale : Réglementation uniformisée de la gestion des cimetières

Monsieur OGIER, Adjoint aux Finances, présente au Conseil Municipal la proposition de règlement intérieur concernant les 4 cimetières de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX.

Ce document a été établi en vue d'harmoniser les différentes pratiques existantes. Le conseil municipal est appelé à donner son approbation sur ce document.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le règlement intérieur des 4 cimetières de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX, qui sera applicable à compter du 1^{er} Janvier 2024.

Délibération 49 – Administration Générale : Uniformisation des tarifs des concessions funéraires

Monsieur OGIER, Adjoint aux Finances, donne connaissance au Conseil Municipal des durées et tarifs des concessions funéraires qui sont actuellement en vigueur dans les cimetières des 4 communes déléguées.

Il y a lieu d'harmoniser ces différents tarifs et ces différentes durées, afin que les règles soient les mêmes sur tout le territoire de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX.

Il est proposé d'appliquer, à compter du 1^{er} Janvier 2024, les durées et tarifs figurant dans les tableaux ci-dessous :

PROPOSITION DE TARIFS ET DUREES à PARTIR DU 01 JANVIER 2024

CIMETIERES				
	15 ans		30 ans	
	Simple 2m2	Double 4m2	Simple 2m2	Double 4m2
Arzay			150 €	300 €
Commelle			150 €	300 €
Nantoin			150 €	300 €
Semons			150 €	300 €

COLUMBARIUM		
	15 ans	30 ans
	la case 2 urnes	la case 2 urnes
Arzay	300 €	600 €
Commelle	300 €	600 €
Nantoin	300 €	600 €
Semons	300 €	600 €

CAVURNES EN TERRE		
	15 ans	30 ans
	la case 4 urnes	la case 4 urnes
Arzay	0 €	0 €
Commelle	0 €	0 €
Nantoin	400 €	750 €
Semons	0 €	0 €

JARDIN DU SOUVENIR		
	15 ans	30 ans
	la case 4 urnes	la case 4 urnes
Arzay		50 €
Commelle		50 €
Nantoin		50 €
Semons		50 €

Le conseil municipal est appelé à donner son approbation

Considérant la création de la commune nouvelle de PORTE-DES-BONNEVAUX au 1^{er} Janvier 2019,

Considérant qu'il y a lieu d'harmoniser les durées et les tarifs des concessions funéraires sur les cimetières de la commune nouvelle de PORTE-DES-BONNEVAUX,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les durées et les tarifs des concessions funéraires tels que présentés dans les tableaux ci-dessus. Ces tarifs entreront en application à compter du 1^{er} Janvier 2024.

Délibération 50 : Finances – Vente d'une parcelle communale à Mme PILLOIX

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de vendre à Mme Marie-Noëlle PILLOIX, une parcelle de terrain cadastrée 121 ZI 0047, d'une contenance de 1.634 m², lieudit « Les Bigalettes » et appartenant à la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX. Cette vente s'effectuera au prix de 0,25 € le m², soit un montant de 409 €.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DONNE son accord à la vente de la parcelle référencée ci-dessus, au prix de 409 €. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE M. Alain MEUNIER, Maire de la Commune, à signer le compromis, et l'acte de vente correspondant.
- La recette correspondante sera inscrite au Budget Primitif 2024.

Délibération 51 : Finances – Vente d'une parcelle communale à M. GOMEZ

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de vendre à Mme Anthony GOMEZ, une parcelle de terrain cadastrée 121 ZK 0013, d'une contenance de 4.248 m², lieudit « Grand Pré » et appartenant à la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX. Cette vente s'effectuera au prix de 0,30 € le m², soit un montant de 1.274,40 €.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DONNE son accord à la vente de la parcelle référencée ci-dessus, au prix de 1.274,40 €. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE M. Alain MEUNIER, Maire de la Commune, à signer le compromis, et l'acte de vente correspondant.
- La recette correspondante sera inscrite au Budget Primitif 2024.

Infos Bièvre Isère Communauté

Monsieur MEUNIER informe le Conseil du prix de l'eau potable.

Le budget de l'eau 2023 présente un déficit de + de 600.000 €. Il n'est pas possible de ne pas faire les travaux d'amélioration du réseau. Ces travaux amélioreront le rendement qui passera de 69 % à 75 %. Il faut donc prévoir d'augmenter les recettes soit le prix de l'eau et passer de 1,46 € / m³ à 1,94 € / m³ en 2024. A priori, les foyers consomment moins d'eau et cela permettra de combler la différence.

Point de situation du dossier des « vieilles eaux » à Commelle

Les « vieilles eaux » sont l'ancien réseau d'eau potable de Commelle qui ne sert plus sauf pour alimenter des puits.

Un captage se trouve sur un terrain privé dont le propriétaire dit que des fuites abiment sa terre et qu'il n'est plus possible de la cultiver.

Cette affaire est passée en justice. Un premier jugement a été favorable à la commune mais en appel, la commune a été condamnée à faire des travaux ainsi qu'à des dédommagements financiers :

7.200 €	Expertise	}	
464 €	Frais divers	}	soit environ 11.000 € + travaux
4.000 €	Frais propriétaire	}	

Infos et questions diverses

- Réunion parents école de Nantoin / Commune. Environ 100 personnes présentes.

Un retour de l'académie est prévu pour la mi-février.

Mme SCIET intervient. Elle a assisté à la réunion en qualité de conseillère et questionne M. PRIMAT quant à sa présence dans la salle et non pas avec les élus.

M. PRIMAT répond qu'il est conseiller mais surtout parent d'élève, il n'a pas reçu de convocation en tant que conseiller. Mais personne n'a reçu de convocation car la date et l'heure de la réunion avaient été données lors de la réunion de conseil qui s'est déroulée quelques jours avant.

Malheureusement, beaucoup de personnes sont venues pour manifester contre la fusion, or ce n'était pas l'objet de la réunion.

- M. PILLOIX informe le conseil que M. Eric TARPIN demande que soit posé un panneau « voie sans issue » chemin des Brigandières. Car de nombreuses voitures font demi-tour devant chez lui. Cette question sera étudiée en 2024. Une solution autre que la pose d'un panneau « voie sans issue » sera trouvée. Un panneau « priorité à droite » sera également supprimé chemin du Moulin car il y a un stop et pas de marquage au sol.
- COFORET a contacté la commune pour faire l'état des lieux de la coupe à réaliser (état des voies communales avant les travaux).
- M. COLLION revient sur la demande du Club de Foot de Faramans pour l'occupation des terrains, adressée à M. le Maire de PORTE-DES-BONNEVAUX. Une réponse du Maire, plutôt virulente, a été faite. La lettre est distribuée aux élus afin qu'ils en prennent connaissance. Cette réponse est négative. Monsieur le Maire propose d'en discuter en question diverse lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

La prochaine réunion est prévue le Jeudi 25 Janvier 2024 à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

